

Monsieur Dominique PERBEN
Ministre de la Justice
13 place Vendôme
75001 Paris

Toulouse, le 7 octobre 2003

Monsieur le Ministre,

Objet :
Procès de Pierre Chanal

Référence :
GD/0710

Copies :
Monsieur Patrick HUBERT
Monsieur Lionel LIMOUX

Je suis partie civile dans l'affaire dite des « disparus de Mourmelon ». L'accusation d'assassinat et de séquestration de mon frère Patrice Denis a été retenue contre Pierre Chanal pour un renvoi en Cour d'Assises.

Ce procès a été reporté deux fois en mai à la suite d'actions délibérées de Pierre Chanal pour empêcher son ouverture. Dans les deux cas, les décisions de la Cour ont été prises en réaction de dernière minute à des événements provoqués et annoncés par Pierre Chanal.

Un nouveau procès doit s'ouvrir le 14 octobre 2003. Je suis convaincu que l'accusé continuera à faire tout ce qui est en son possible pour empêcher un déroulement normal. Les informations rapportées par les médias et les rapports d'experts récents confortent mon point de vue.

La Cour d'Assises de la Marne paraît déterminée à mener à bien le procès mais il semble également que la justice soit incapable d'organiser les débats si l'état de santé de l'accusé ne permet pas de le tenir informé des délibérations.

Sur la base des conclusions des derniers rapports d'expertise, ma question est la suivante : est-ce que la démarche déterminée et volontaire de provoquer une perte de conscience n'est pas assimilable à une fuite? Dans ce cas, ne peut-on pas organiser un procès par contumace?

J'ai pris la liberté de m'adresser directement à vous car, face à une telle situation, on me dit qu'il y a un vide juridique. Un nouveau report du procès poserait à nouveau beaucoup de questions sur l'efficacité de la justice, à un moment où on parle de plus en plus du droit des victimes. En ce qui me concerne, cette affaire dure depuis près de 20 ans. Quand sera-t-il possible de tourner la page ?

En espérant que vous pourrez me rassurer rapidement sur ces questions, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Gil DENIS
Partie civile